



CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 12 mai 2026

tel : 02.31.27.15.80
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le mardi douze mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guillaume LECOEUR, Maire.

Date de la convocation : le 06/05/2026

PRÉSENTS : Guillaume LECOEUR, Maire,
Laurence MAUREY, Pascal GENISSEL, Magali LONCLE, adjoints,
Sandrine BOURDON, Nelly LÉBOUCHER, Marie-Pierre LENAULT,
Sylvain GUILBAULT, David BOUDET, , Dominique BRUSSOT, Richard
MURZOT, Virginie ACCARD, Emilie ANNE, Baptiste BART-LELIEVRE,
Amandine HAYS,
Arrivée d'Antoine BARBULEE à 18h37, de Sophie PHILIPPE ainsi que
de Yoann GIBON à 18h40, et de Emmanuel LAUDO à 18h52.

SECRÉTAIRE : Magali LONCLE

INVITÉE : Vanessa BOUBERT, secrétaire générale des services

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14/04/2026

ADMINISTRATION GENERALE

2. Commission communale des impôts directs (CCID)
3. Commission de contrôle de la liste électorale (CCLE)

AFFAIRES FINANCIERES

4. Délégation du conseil municipal au Maire
5. Règlement intérieur des service périscolaire de la cantine garderie 2026/2027
6. Attribution de Subvention aux associations

Accusé de réception en préfecture
014-211401195-20260512-PVCM20260512-DE
Date de télétransmission : 20/05/2026
Date de réception préfecture : 20/05/2026

PERSONNEL COMMUNAL

7. Contrat d'apprentissage
8. Création de poste d'agent technique au service périscolaire et entretien des bâtiments
9. Création de poste de technicien au service périscolaire et entretien des bâtiments
10. Augmentation du temps de travail des ATSEM
11. Augmentation du temps de travail des agents techniques au service périscolaire et entretien des bâtiments

AFFAIRES SCOLAIRES

12. Horaire d'ouverture de l'école, rentrée scolaire 2026-2027
13. Compte-rendu du conseil d'école du 03/03/2026

COMMISSIONS

14. Compte-rendu du conseil municipal des jeunes du 13/04/2026 et du 27/04/2026
15. Compte-rendu de la commission voirie du 29/04/2026
16. Compte-rendu de la commission affaires sociales du 11/05/2026

AFFAIRES ASSOCIATIVES

17. Compte-rendu de l'assemblée générale de l'Épicerie Solidaire du 15/04/2026
18. Compte-rendu de l'assemblée générale de la ligue de l'enseignement de Normandie du 28/03/2026 et du projet fédéral 2026-2029

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

19. CDC Val ès dunes – Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil Communautaire du 09/04/2026.

AFFAIRES DIVERSES

20. Informations diverses
21. Planning trimestriel
22. Questions diverses

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2026

Délibération 2026/043

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 14/04/2026.

Après délibération, le Conseil municipal, (15 voix POUR) :

- *Approuve le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026.*

Arrivée d'Antoine BARBULEE à 18h37.

ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Délibération 2026/044

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ;
- être âgés de 18 ans révolus ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire précise que la loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune.

La liste proposée par le Conseil municipal doit comporter 32 noms, soit :

- 16 noms pour les commissaires titulaires ;
- 16 noms pour les commissaires suppléants.

La nomination des commissaires est ensuite effectuée par le Directeur départemental des finances publiques dans les deux mois suivant le renouvellement du Conseil municipal.

Arrivée de Sophie PHILIPPE ainsi que de Yoann GIBON à 18h40.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR):

- *Décide de proposer la liste de 32 contribuables ci-annexée en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :*

Membres titulaires :

- *Laurence MAUREY*
- *Pascal GENISSEL*
- *Magali LONCLE*
- *Emmanuel LAUDO*
- *Sophie PHILIPPE*
- *Sandrine BOURDON*
- *Marie-Pierre LENAULT*
- *Sylvain GUILBAULT*
- *David BOUDET*

- Yoann GIBON
- Antoine BARBULEE
- Dominique BRUSSOT
- Richard MURZOT
- Emilie ANNE
- Baptiste BART LELIEVRE
- Amandine HAYS

Membres suppléants :

- Sylvain FONCLARA
- Joël COTREL
- Christophe D'HONDT
- Jean-Paul HAUGUEL
- Hervé LEPAGE
- Marie-Jeanne HOLLEY
- Dimitri FAUTRAS
- Benjamin GUILLERMIN
- Marc DIESNY
- Benoît ABDHALLAH
- Murie ANNE
- Jean-François VANEL
- James DUFOUR
- Stéphanie HAUGUEL
- Franck LAMOTTE
- Alain PHILIPPE

- *Autorise Monsieur le Maire à transmettre cette liste aux services fiscaux compétents.*
- *Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Délibération 2026/045

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal,

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L.18 et L.19

Vu la réforme des listes électorales entrée en vigueur le 1er janvier 2019, confiant au maire la compétence des inscriptions et radiations sur la liste électorale

Considérant qu'il appartient à une commission de contrôle de vérifier a posteriori les décisions prises par le maire en matière électorale

Considérant que cette commission est composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires, ou à défaut du plus jeune conseiller municipal, à l'exclusion du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- d'un délégué désigné par le Président du Tribunal judiciaire ;

Considérant qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter le Conseil municipal au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- désigne, pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :
 - Emilie ANNE, conseiller municipal, en qualité de membre titulaire,
 - Richard MURZOT, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant.
- propose un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
 - Brigitte MOPTY, en qualité de membre titulaire,
 - Muriel ANNE, en qualité de membre suppléant.
- propose un délégué désigné par le Président du Tribunal judiciaire ;
 - Vanessa LECOEUR, en qualité de membre titulaire,
 - Solène MAURICE-PEROUMAL, en qualité de membre suppléant.
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

AFFAIRES FINANCIERES

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En application de la délibération n°2026/025 du 20/03/2026, le conseil municipal a donné diverses délégations au maire ou son représentant dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22).

Ci-après les dépenses validées par Mr le Maire,

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Tiers	Objet	Date	Montant HT	Montant TTC
B PLAST	volets roulants bibliothèque	13/04/2026	4 139,82 €	4 967,78 €
BIHEL Travaux Publics	cheminements piétons (rue du grand chemin+ imp des blés) + parking chemin du facteur et rue du petit bois	30/03/2026	22 887,30 €	27 464,76 €
BIHEL Travaux Publics	aménagement rue Ropars	30/03/2026	7 882,80 €	9 459,36 €
SAUR	déplacement poteau incendie aménagement avenue du Parc	27/03/2026	2 996,93 €	3 596,32 €
HETIK	2 ordinateurs portables Maire et Adjoints	21/04/2026	4 588,00 €	5 505,60 €
SODIPREN	autolaveuse salle omnisports	03/04/2026	6 031,00 €	7 237,20 €

BAT ECO	marché mairie lot 1 gros œuvre PP3-4-5	13/04/2026	44 987,20 €	64 040,04 €
AT2B	marché mairie Lot 1 gros œuvre sous-traitant PP1 à 3	13/04/2026	51 527,00 €	51 527,00 €
LEPETIT	marché mairie Lot 2 charpente bois	31/03/2026	61 686,01 €	74 023,21 €
DELAUBERT	marché mairie Lot 3 étanchéité couverture	06/03/2026	27 019,80 €	32 423,76 €
CTI BAT	marché mairie Lot 4 menuiserie alu serrurerie	24/04/2026	93 708,55 €	112 450,26 €
HARET DECO	Marché mairie Lot 5 menuiseries intérieures	13/04/2026	6 835,26 €	8 911,07 €
JM ISOLATION	Marché mairie Lot 5 menuiseries intérieures sous-traitant	13/04/2026	2 379,78 €	2 379,78 €
DELISLE	Marché mairie Lot 5 menuiseries intérieures sous-traitant	13/04/2026	1 164,00 €	1 164,00 €
CELFY	Marché mairie Lot 9 chauffage plomberie	24/04/2026	39 808,08 €	47 769,70 €
		TOTAL	377 641,53 €	452 919,84 €

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES DE LA CANTINE GARDERIE 2026/2027

Délibération 2026/046

Madame Laurence MAUREY, 1^{ère} adjointe au Maire propose d'actualiser le règlement intérieur des services périscolaires selon la disposition suivante :

- Ajout des activités périscolaires
- Modification des tarifs de garderie

Monsieur le Maire propose de maintenir une politique sociale en faveur du périscolaire pour permettre aux familles ayant plusieurs enfants de bénéficier de meilleurs tarifs pour la prochaine rentrée scolaire.

Règlement joint en annexe.

Arrivée de Emmanuel LAUDO à 18h52.

Le Conseil municipal, après en avoir délibération, le Conseil municipal, (19 voix POUR) :

- Approuve le règlement intérieur et les tarifs pour la rentrée scolaire 2026/2027.

- *Donne à Monsieur le Maire ou son représentant le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Délibération 2026/047

Monsieur GENISSEL, Adjoint au Maire, rapporte la demande des CFA d'Alençon et de Caen relative à une aide en faveur de l'apprentissage et des parcours de formation des jeunes de la commune au sein de leur centre de formation.

La qualité de cet accompagnement repose à la fois sur le soutien des entreprises du bâtiment et sur l'implication des collectivités territoriales, indispensables pour favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des jeunes de la commune.

Après avoir pris connaissance des propositions de subventions, le Conseil municipal,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix *POUR*) :

- *vote les subventions suivantes (article 65748 de la section de fonctionnement) :*

AUTRES ASSOCIATIONS	VOTE en €
CFA Alençon, élève BP Charpentier Bois	100,00 €
CFA Caen, 2 élèves CAP Menuisier Fabricant, et CAP Electricien	200,00 €
TOTAL	300,00 €

- *donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

PERSONNEL COMMUNAL

PROPOSITION DE PROJET DE DELIBERATION AUTORISANT LE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Délibération 2026/048

Monsieur le Maire rappelle :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5 ;
Considérant que la saisine du Comité social territorial est en cours pour avis.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'apprentissage permet à des jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en pratique au sein d'une entreprise ou d'une administration.

Ce dispositif peut également, sous certaines conditions, être ouvert aux jeunes de 15 ans ainsi qu'aux personnes âgées de 30 ans et plus, notamment lorsqu'elles sont reconnues en situation de handicap ou lorsqu'elles envisagent un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme.

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre professionnel.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt de ce dispositif, tant pour les apprentis accueillis que pour les services municipaux, au regard des qualifications préparées et des compétences développées dans le cadre des missions exercées.

Monsieur le Maire propose de valider le projet afin d'envoyer la saisine au centre de gestion du Calvados et de lancer l'appel à candidature pour permettre lors d'un prochain conseil municipal de délibérer pour le recrutement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, 19 voix POUR

- *D'accepter le projet et de procéder aux démarches administratives en amont, afin de recourir au contrat d'apprentissage ; à compter de la rentrée scolaire 2026, un contrat d'apprentissage conformément au tableau ci-dessous :*

<i>Service d'accueil</i>	<i>Fonctions de l'apprenti</i>	<i>Diplôme ou titre préparé</i>	<i>Durée de la formation</i>
<i>Ecole maternelle</i>	<i>Agent territorial spécialisé dans les écoles maternelle</i>	<i>CAP AEPE</i>	<i>2 ans</i>

CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET

Délibération 2026/049

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16/12/2025.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi à temps complet d'adjoint technique, de catégorie C, en raison de l'évolution des effectifs de l'école maternelle et primaire à compter du 1^{er} juillet 2026,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- ↳ La création d'1 emploi d'Adjoint technique permanent à temps complet à raison de 35/35^{ème}.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2026,
Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoint technique
Grade : Adjoint technique :
 - ancien effectif 4
 - nouvel effectif 5

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 19 voix POUR

- *Décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.*
- *Informe que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2026, chapitre 12 charges de personnels.*

- *Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET

Délibération 2026/050

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16/12/2025.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi à temps complet de technicien, de catégorie B, en raison de la technicité du poste de responsable du service périscolaire, scolaire et entretien des bâtiments à compter du 1^{er} juillet 2026,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- ↳ La création de 1 emploi de Technicien permanent à temps complet à raison de 35/35^{ème}.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2026,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Technicien

Grade : Technicien :

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 19 voix POUR

- *Décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.*
- *Informe que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2026, chapitre 12 charges de personnels.*
- *Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL INFÉRIEUR A 10 % DU TEMPS INITIAL

Délibération 2026/051

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le tableau des effectifs existant,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérante de la collectivité.

Actuellement 2 emplois permanent de grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et 1 emploi de grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe sont inscrits au tableau des effectifs de la commune pour 31.5/35^{ème} hebdomadaire.

Cependant, au vu de la nouvelle organisation de l'école ainsi que des temps périscolaires, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des faits exposés, de modifier le tableau des effectifs et conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-1 et suivant le code général de la fonction publique, de porter la durée du temps de travail des ATSEM à temps non complet créé initialement pour une durée de 31.5/35^{ème} par délibération n° 2024-071 du 10/09/2024, à 32.5/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2026.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas d'effet sur l'affiliation à la CNRACL des agents concernés.

Vue le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, *19 voix POUR*

- *Décide de porter la durée de temps de travail de l'emploi des ATSEM du service périscolaire et entretien bâtiments à temps non complet créé initialement pour une durée hebdomadaire de 31.5/35^{ème} par délibération n° 2024-071 du 10/09/2024, à 32.5/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2026.*

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : ATSEM principal de 2^{ème} classe à 32.5h:

- ancien effectif 2
- nouvel effectif 2

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : ATSEM principal de 1^{ère} classe à 32.5h:

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 1

- *Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

PROJET D'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS TECHNIQUES AU SERVICE PERISCOLAIRE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS

Délibération 2026/052

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs existant,

En cours passage en commission courant juin (Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 18/06/2026),

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 10/12/2025,

Considérant qu'actuellement un emploi d'adjoint technique territorial est inscrit au tableau des effectifs à raison de 25/35^{ème} hebdomadaire,

Considérant qu'actuellement un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est inscrit au tableau des effectifs à raison de 25/35^{ème} hebdomadaire,

Compte tenu de la nouvelle organisation de l'école et de la cantine pour la rentrée scolaire 2026-2027, le temps de travail doit être revalorisé et porté à 30/35^{ème} hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, *19 voix POUR*

- *Décide de validation les démarches administratives pour la création à compter du 1^{er} septembre 2026 d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique, d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30/35^{ème} hebdomadaire pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services périscolaires et entretien des bâtiments communaux.*

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique 30h :

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 2

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe 30h :

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

AFFAIRES SCOLAIRES

HORAIRE D'OUVERTURE DE L'ECOLE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2026/2027

Délibération 2026/053

Madame Laurence MAUREY, 1^{ère} adjointe rappelle au Conseil municipal que l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires relève d'une réflexion concertée entre la commune, les équipes pédagogiques, les représentants des parents d'élèves et les services de l'Éducation nationale, afin de garantir le bien-être des enfants et de favoriser de bonnes conditions d'apprentissage.

Elle informe l'assemblée que, lors du Conseil d'école réuni le 11 mai 2026, plusieurs échanges ont porté sur l'organisation des horaires scolaires et plus particulièrement sur le temps de pause méridienne.

Madame MAUREY précise qu'un sondage a été réalisé auprès des familles au cours du mois de mars 2026 afin de recueillir leurs attentes et leurs besoins concernant les horaires d'accueil des élèves.

Les résultats de cette consultation ont fait apparaître une demande majoritaire des familles en faveur d'une réorganisation du temps méridien et d'un élargissement des amplitudes horaires d'accueil de l'école, sans augmentation ni diminution du temps d'enseignement obligatoire.

Cette évolution a notamment pour objectifs :

- d'améliorer les conditions d'accueil des enfants ;
- de permettre une pause méridienne plus adaptée aux rythmes des enfants ;
- de proposer, sur les temps périscolaires, des activités éducatives, sportives et culturelles favorisant l'épanouissement des élèves et l'égalité d'accès aux pratiques culturelles et sportives ;
- de répondre plus efficacement aux contraintes d'organisation des familles.

Ainsi, après concertation avec les différents partenaires concernés, il est proposé de modifier l'organisation horaire de l'école selon le fonctionnement suivant :

- 8h30 – 11h30
- 13h30 – 16h30

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'avis du Conseil d'école en date du 11 mai 2026 ;

Vu les résultats de la consultation des familles réalisée en mars 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, 19 voix POUR :

- *D'approuver la nouvelle organisation des horaires scolaires telle que présentée ci-dessus, à savoir :*
 - *8h30 – 11h30*
 - *13h30 – 16h30 ;*
- *De préciser que cette modification prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2026, sous réserve de validation par les services compétents de l'Éducation nationale ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette organisation et à signer tout document afférent à ce dossier.*

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 03/03/2026

(Rapporteur Magali LONCLE)

Le conseil d'école de l'école du Grand Chemin à Cagny s'est tenu le 3 mars 2026 en présence de la direction, des enseignants, des représentants des parents d'élèves, des élus municipaux et du personnel périscolaire.

Plusieurs thèmes importants ont été abordés concernant la vie scolaire, la sécurité, les projets pédagogiques et les activités culturelles.

Fonctionnement du périscolaire

Le service de restauration scolaire fonctionne avec une forte fréquentation :

- entre 80 et 90 élèves en maternelle ;
- entre 110 et 120 élèves en élémentaire.

Des actions conviviales ont été organisées, notamment le repas de Noël, la venue du Père Noël et la galette des rois. Un menu végétarien hebdomadaire et un repas thématique mensuel ont été proposés.

Concernant la garderie :

- le matin accueille environ 50 enfants ;
- le soir environ 45 enfants.

Sécurité des élèves

Un exercice PPMS « Risques majeurs » a été réalisé le 9 février 2026 sur le thème d'une tempête violente. Les élèves et les personnels ont été confinés dans des zones sécurisées adaptées aux classes maternelles et élémentaires.

L'exercice a permis :

- de vérifier l'organisation des équipes ;
- d'identifier plusieurs améliorations à apporter, notamment la vérification des mallettes d'urgence et des circuits techniques (gaz, électricité, ventilation).

Le bilan est considéré comme satisfaisant.

Actions pédagogiques et projets éducatifs

Plusieurs projets pédagogiques ont été présentés :

Deux sessions seront organisées avec des étudiants en santé :

- mars 2026 : développement des compétences psychosociales ;
- fin mars-début avril : sensibilisation à l'usage raisonné des écrans.

Des rencontres entre les élèves de grande section et de CP auront lieu en juin afin de faciliter la transition vers l'école élémentaire.

Le projet de liaison avec le collège Villey-Desmeserets porte sur la création d'un « album baladeur » autour de la mythologie.

Manifestations et actions culturelles

De nombreuses actions ont été menées ou programmées :

- Journée de prévention contre le harcèlement scolaire avec ateliers et intervenants spécialisés ;
- Course solidaire au profit du Secours populaire ayant permis de récolter 1 733,70 € ;
- Interventions musicales pour les classes de GS, CE1 et CE2 ;
- Projet Hip-Hop financé par l'APE pour tous les élèves ;
- Spectacle de théâtre pour les maternelles.

Des événements à venir ont également été annoncés :

- Carnaval le 9 avril ;
- Olympiades ;
- Spectacle de fin d'année et kermesse prévus le 27 juin.

Coopérative scolaire

La situation financière de la coopérative scolaire est positive :

- solde au 2 février 2026 : 10 602,21 €.

Les dépenses concernent principalement :

- les sorties scolaires ;
- les transports ;
- les projets culturels ;
- le voyage à Clécy ;
- les spectacles et activités pédagogiques.

Le conseil d'école met en évidence une forte dynamique éducative et culturelle au sein de l'établissement. Les projets pédagogiques, les actions de prévention et les nombreuses activités proposées témoignent d'un engagement collectif en faveur du bien-être, de la sécurité et de l'épanouissement des élèves.

COMMISSIONS COMMUNALES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DU 27/04/2026

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Laurence MAUREY informe les membres que Jean-Paul HAUGUE est intervenu dans le cadre d'un travail de mémoire mené autour de l'histoire locale, auprès des jeunes du CMJ afin de leur transmettre l'histoire de la Résistance à Cagny et de rappeler l'engagement des héros locaux durant la Seconde Guerre mondiale.

Cette rencontre a permis de présenter les parcours et les actes de courage des résistants de la commune, tout en expliquant le contexte historique de l'époque et les valeurs de solidarité, de liberté et d'engagement qu'ils ont défendues.

Les échanges avec les jeunes ont été riches et constructifs. Ils ont montré un réel intérêt pour cette mémoire locale et pour l'importance du devoir de mémoire auprès des nouvelles générations.

Cette intervention s'inscrit dans la préparation de la prochaine inauguration de rues qui porteront le nom de plusieurs figures de la Résistance cagnaise. Les jeunes seront associés à cette cérémonie commémorative, marquant ainsi leur participation à cet hommage rendu aux héros de la commune.

Par ailleurs, un brunch organisé par la commune de Bellengreville réunissant les jeunes des CMJ de Cagny, d'Argences, et de Bellengreville aura lieu le 29 mai prochain.

Ce moment convivial permettra de poursuivre les échanges entre les jeunes autour du travail de mémoire, de la citoyenneté et des projets communs.

Il a également été annoncé que les prochaines élections du Conseil Municipal des Jeunes auront lieu le 09 octobre prochain.

Dans cette perspective, un travail de réflexion et de concertation sera mené avec les jeunes afin de rédiger le nouveau règlement du CMJ, permettant ainsi de mieux prendre en compte leurs attentes et leur implication dans la vie citoyenne de la commune.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE DU 29/04/2026

(Rapporteur Emmanuel LAUDO)

La commission voirie du 29 avril 2026 a étudié plusieurs projets liés à la sécurité routière, aux déplacements doux et à la gestion des eaux pluviales.

Piste cyclable rue de la Poste

Le projet de piste cyclable entre le cimetière et l'allée Saint-Germain a été jugé trop dangereux en raison d'un manque de visibilité dans un virage. Une alternative est envisagée avec la création d'une voie cyclable dans le parc, sur un trajet similaire. Une réflexion globale sur les liaisons douces est engagée afin de pouvoir solliciter des subventions.

Développement des liaisons douces

La commission souhaite améliorer les raccordements entre les pistes existantes et plusieurs secteurs :

- rue de la Gare ;
- rue de la Marche ;
- rue du Parc ;
- lotissements Francelot et Logeo-Seine ;
- future liaison douce de la RD613.

Rue du Parc

La suppression des chicanes fleuries a été évoquée mais le remplacement par des plateaux ralentisseurs a été refusé. D'autres solutions sont étudiées :

- rétrécissement de la chaussée ;
- création de places de stationnement ;
- aménagement d'une piste cyclable ou d'une voie partagée.

Sécurisation du rond-point Petit Sémillon / rue Jacques Brel

La création d'îlots en enrobé avec pavés en résine a été validée pour améliorer la sécurité

Sécurisation de l'impasse des Écoles

Plusieurs mesures sont prévues :

- installation de barrières pour protéger les piétons ;
- suppression d'un passage piéton jugé inutile ;
- mise en sens interdit sauf riverains et services ;
- réfection du marquage au sol et des stationnements.

Gestion des eaux pluviales rue du Grand Chemin

Une étude est en cours pour améliorer l'évacuation des eaux usées et pluviales avec :

- création de deux puisards ;
- raccordement au réseau existant.

Le coût estimé par l'entreprise SBTP est de 4 800 €.

Rue des Amègues

Un problème d'évacuation des eaux de pluie a été signalé dans un lotissement encore couvert par la garantie décennale. Un échange avec le lotisseur FONCIM est prévu.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU 11/05/2026

(Rapporteur Magali LONCLE)

La commission des affaires sociales s'est réunie afin d'échanger sur plusieurs actions et projets à mettre en œuvre au bénéfice des habitants de la commune, notamment en faveur des publics les plus fragiles et des personnes isolées.

Mutuelle communale

Un travail va être engagé autour de la mise en place d'une mutuelle communale afin de permettre aux habitants d'accéder à une couverture santé à des tarifs plus avantageux. Plusieurs pistes de réflexion seront étudiées, notamment les partenariats possibles et les modalités d'accompagnement des administrés.

Collecte alimentaire

La commission souhaite mettre en place des collectes alimentaires au profit de l'épicerie solidaire afin de renforcer l'aide apportée aux familles rencontrant des difficultés. Ces actions solidaires permettront de mobiliser les habitants autour d'une démarche d'entraide et de solidarité locale.

Café convivial et lutte contre l'isolement

La création d'un moment de partage autour d'un café convivial a également été évoquée. Cette initiative aura pour objectif de favoriser les rencontres, les échanges et de rompre l'isolement de certaines personnes, notamment les seniors ou les personnes vivant seules.

Reprise du repas des aînés

La reprise du repas des aînés a été validée. Comme les années précédentes, un colis sera proposé aux personnes ne pouvant pas participer au repas, afin que chacun puisse bénéficier de cette attention conviviale et solidaire.

Dispositif de téléassistance

La commission souhaite également revoir le dispositif de téléassistance de type Présence Verte ou autre en lien avec le département. Un travail de recherche sera mené afin de retrouver les précédentes conventions existantes et d'étudier les nouvelles propositions pouvant être mises en œuvre pour améliorer l'accompagnement et la sécurité des personnes concernées.

À travers ces différentes actions, la commission des affaires sociales réaffirme sa volonté de renforcer les dispositifs de solidarité, de proximité et de soutien aux habitants de la commune.

AFFAIRES ASSOCIATIVES

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'EPICERIE SOLIDAIRE DU 15/04/2026 (Rapporteur Magali LONCLE)

L'Assemblée Générale de l'Épicerie Solidaire s'est tenue le 14 avril 2026 en présence des bénévoles, des partenaires et des représentants des communes soutenant l'association.

L'association a tenu à remercier l'ensemble des communes pour les subventions accordées et leur soutien constant au fonctionnement de l'épicerie solidaire. Cet accompagnement financier permet de poursuivre les actions de solidarité menées au profit des familles en difficulté du territoire.

Cette année marque les 10 ans de l'épicerie solidaire. Un bilan de l'évolution de l'association a été présenté :

- en 2016, l'épicerie accompagnait 67 familles et bénéficiait de 142 tonnes de denrées fournies par la Banque Alimentaire ;
- en 2025, ce sont désormais 145 familles qui sont accompagnées, malgré une baisse des approvisionnements avec 95 tonnes de denrées reçues.

Ces chiffres illustrent l'augmentation des besoins alimentaires et sociaux sur le territoire.

L'association peut compter sur l'engagement de 45 bénévoles qui participent activement à l'accueil, l'accompagnement et l'organisation des différentes actions proposées.

L'épicerie accompagne actuellement :

- 47 familles d'Argences ;
- 48 familles de Moulton ;
- 12 familles de Bellengreville ;
- 11 familles de Cagny.

Des actions sociales au-delà de l'aide alimentaire

L'épicerie solidaire ne se limite pas à l'aide alimentaire. Elle développe également des actions destinées à rompre l'isolement et favoriser le lien social à travers :

- des ateliers de pâtisserie ;
- des cours de couture ;
- des sorties et voyages ;
- des activités conviviales comme une sortie à la cueillette de Cagny.

Ces initiatives permettent aux bénéficiaires de retrouver des moments d'échange, de partage et de confiance.

Projet d'aménagement d'un bungalow

L'association recherche actuellement des subventions afin de financer l'installation d'un bungalow. Cet espace permettrait d'accueillir les personnes les plus démunies dans des conditions plus confidentielles et adaptées lorsqu'elles évoquent leur situation personnelle et leurs difficultés.

Depuis sa création, l'épicerie solidaire a accompagné près de 520 dossiers de familles, témoignant de son rôle essentiel dans l'accompagnement social et solidaire du territoire.

L'assemblée générale s'est conclue sur des échanges positifs autour des perspectives de développement de l'association et de la poursuite de ses actions de solidarité.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE DU 28/03/2026 ET DU PROJET FEDERAL 2026-2029

(Rapporteur Monsieur le Maire)

Suite à l'assemblée générale de la Ligue de l'Enseignement de Normandie qui s'est réunie le 28 mars 2026, elle a été organisée sous forme de randonnée gourmande pour découvrir les rapports d'activité (Ligue, USEP, UFOLEP) de manière conviviale, avec pour thème central : la Fraternité, l'esprit critique, la transition écologique, en lien avec le projet fédéral 2025-2029.

L'assemblée générale a été labellisée « 1001 Territoires pour la Fraternité », une initiative nationale visant à créer une vague de solidarité jusqu'en 2027.

Le Bilan 2025 – des Activités et des réalisations sur les Actions phares

Thème	Réalisations	Public/Partenaires
Fraternité	Déploiement de « 1001 Territoires pour la Fraternité » (collectif de 41 réseaux).	Associations, organisations humanitaires.
Éducation critique	Congrès de Rennes (juin 2025) : « Développer l'esprit critique ».	Médias indépendants, partenaires éducatifs.
Environnement	5 ^e édition de « Renouer avec le vivant » (1 ^{er} -3 oct. 2025, Saint-Contest).	186 enfants sensibilisés.
Communication	4 numéros de « La Gazette du 14 » (2025) + renforcement des réseaux sociaux.	Adhérents, grand public.
Mobilisation	Action « Ça ne tient plus ! » contre les coupes budgétaires.	Collectifs associatifs.

Les Chiffres clés 2025

- Adhérents : 12 772 (réseau territorial solide).
- Bénévoles : Valorisation du temps bénévole à 20 062 € (stable depuis 2023).
- Budget :
 - Dépenses totales : 115 701,23 € (dont 74 228 € de contributions volontaires).
 - Recettes totales : 114 948,19 € (déficit de 753,04 € en 2026).
 - Subventions : 10 000 € (Ligue Normande) + 1 000 € (autres collectivités).

Le Projet Fédéral 2025-2029 – les Orientations Stratégiques et les Valeurs fondamentales

- Laïcité, citoyenneté, solidarité, démocratie, éducation populaire.
- Justice sociale : Transition écologique et humaine au cœur des actions.
- Liberté numérique : Éducation aux médias et lutte contre les fake news.

Les Enjeux prioritaires :

- Éducation à l'esprit critique :
 - Créer des espaces de débat (formels et informels).
 - Partenariats avec médias indépendants et sources scientifiques.
- Repolitisation de la vie associative :
 - Refus des idées d'extrême droite, lutte contre les discriminations.
- Renforcement du réseau associatif :
 - Stratégie « aller vers » : Sortir de l'entre-soi pour diversifier les publics.
 - Communication innovante : Valoriser les projets des associations affiliées.
- Engagement des jeunes :
 - Parcours d'engagement (Service civique, Junior Associations).
 - Temps de rencontre intergénérationnels.

Les Actions concrètes

- Projet « 1001 Territoires pour la Fraternité » : Déploiement départemental avec partenaires locaux.
- Coopérations renforcées :
 - Avec les fédérations sportives (USEP/UFOLEP).
 - Avec les acteurs éducatifs (inclusion, laïcité, lutte contre le harcèlement).
- Présence locale :
 - Rencontres avec les élus pour porter les plaidoyers de la Ligue.
 - Participation à la co-construction des politiques publiques.

Les Perspectives

- Poursuite du projet fédéral : Mise en œuvre des orientations 2025-2029.
- Renforcement des partenariats : Avec les collectivités, institutions et associations locales.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES - LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09/04/2026

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu la liste des délibérations du conseil communautaire du 09/04/2026 et que celle-ci a bien été transmise à l'ensemble du conseil municipal.

AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

- DGF Dotation de fonctionnement global 2026
- Dispositif en matière de lutte contre les atteints aux élus
- Dispositif en matière de laïcité
- Commission intercommunale de la CDC
- Comité Miss Normandie
- Dépôts sauvages
- Vœux du Maire 15/01/2027

PLANNING DES REUNIONS

Le planning des réunions couvrant la période mai à juillet 2026 est communiqué aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Laurence MAUREY informe que le président du club de Football de Cagny recherche un encadrant pour monter une école de Football.

Pascal GENISSEL transmet qu'il va organiser une commission urbanisme dans la 2^{ème} quinzaine de juin. L'ouverture du futur Aldi est prévue à ce jour début septembre. Le terrain concernant l'ancienne casse automobile est vendu, une démolition devrait avoir lieu.

Magali LONCLE rappelle que le 30 mai prochain se tiendra l'animation des marais en guinguette organisée par la CDC Val ès Dunes.

Marie-Pierre LENAULT demande pourquoi le SDEC a choisi cet emplacement pour l'installation des radars pédagogiques situés sur la RD613.

Emmanuel LAUDO reprend qu'il va voir avec le SDEC les choix proposés et si une modification de l'emplacement est possible.

David BOUDET, informe que l'intervention de Mr Jean-Paul HAUGUEL lors de la cérémonie du 8 mai avec la présentation des morts pour la France était élogieuse.






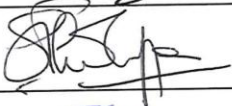

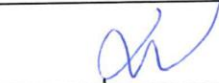





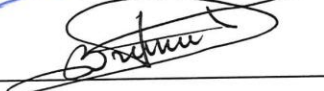



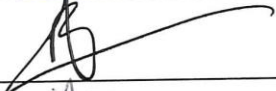
Amandine HAYS, fait un retour sur la plainte des riverains de la sucrerie à propos du réseau de fibre, Emmanuel LAUDO répond qu'il va prendre contact avec Altitude Infrastructure pour connaître les disfonctionnement du réseau dans ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,
Guillaume LECOEUR

Le secrétaire de séance,
Magali LONCLE



Monsieur	LECOEUR	Guillaume	
Madame	MAUREY	Laurence	
Monsieur	GENISSEL	Pascal	
Madame	LONCLE	Magali	
Monsieur	LAUDO	Emmanuel	
Madame	PHILIPPE	Sophie	
Madame	BOURDON	Sandrine	
Madame	LEBOUCHER	Nelly	
Madame	LENAULT	Marie-Pierre	
Monsieur	GUILBAULT	Sylvain	
Monsieur	BOUDET	David	
Monsieur	GIBON	Yoann	
Monsieur	BARBULEE	Antoine	
Monsieur	BRUSSOT	Dominique	
Monsieur	MURZOT	Richard	
Madame	ACCARD	Virginie	
Madame	ANNE	Emilie	
Monsieur	BART LELIEVRE	Baptiste	
Madame	HAYS	Amandine	